

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 9 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 02 février 2017

Présents : Monsieur François LE MARREC, Maire
Mme DIOURIS, LUCAS Adjointes
Mmes COSQUER, GUIZOUARN, LE MOAL, MARTIN
Mrs BROUDER, DAVID, ERRARD, RIOU, VALLEE

Procurations : Mme QUILGARS à Mr BROUDER
Mr MEUNIER à Mr RIOU

Absent : Monsieur LUTTON

Secrétaire : Madame Nolwenn MARTIN

I - Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération - Désignation de quatre conseillers municipaux au sein des commissions thématiques

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Comité de Pilotage de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération a décidé le 13 décembre 2016, a validé la composition de cinq commissions thématiques auxquelles sont rattachés quatorze groupes de travail. Ces instances sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux selon les dispositions suivantes :

- Communes de moins de 1 000 habitants : 3 élus municipaux
- Communes de plus de 1 000 habitants : 4 élus municipaux

La Commune de Belle Isle en Terre doit donc désigner 4 délégués. GP3A souhaite que ces conseillers municipaux choisissent chacun un groupe de travail.

Il rappelle que le Conseil Municipal a désigné le 15 décembre 2016, un délégué titulaire, Mr Emmanuel LUTTON, et un délégué suppléant, lui-même, le premier ayant choisi de faire partie de la Commission Développement et le second, la Commission Environnement,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'opposition, un poste. Messieurs Jean DAVID et Erwan VALLEE refusent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux suivants :

- Commission Développement
 - Groupe de Travail Economie Tourisme Maritimité
 - Madame Isabelle COSQUER
- Commission Services à la Population
 - Groupe de Travail Solidarités Sociale et Territoriale
 - Madame Françoise DIOURIS
- Commission Environnement
 - Groupe de Travail Eau Assainissement
 - Monsieur Patrick ERRARD
- Commission Ressources
 - Groupe de Travail Personnel Ingénierie Patrimoine Immobilier et mobilier communautaire
 - Monsieur Bernard BROUDER

Monsieur Jean DAVID s'interroge sur les intitulés des groupes de travail : « Tourisme » est mentionné dans les groupes de travail « Economie, Tourisme, Maritimité » et « Développement touristique, Animation des espaces ruraux, Patrimoine ».

Monsieur Bernard BROUDER y répond que le groupe de travail « Économie Tourisme Maritimité » s'intéressera au développement touristique tandis que le second groupe gèrera les Offices de Tourisme.

Monsieur le Maire signale que la première réunion de la Commission Environnement aura lieu le jeudi 23 février prochain.

A la lecture des documents fournis pour le Conseil Municipal, qu'il y aura d'autres délégués dans chaque pôle de proximité.

Pour Monsieur le Maire, ce seront les 6 élus déjà désignés par le Conseil Municipal qui siègeront au pôle de proximité bellislois.

Monsieur le Maire donne les noms du Président et des 15 vice-présidents de la nouvelle communauté d'agglomération.

II - Mise en place du périmètre de protection - Acquisition des parcelles B 515 et B 519

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération en date du 09 octobre 2014 décidant de l'acquisition des parcelles B 515 et B 519 appartenant à Madame THOUMENT, la vente devant se faire sous forme d'un acte administratif.

Depuis cette date, la propriétaire est décédée, sans que la vente ne soit effective.

Monsieur le Maire propose donc d'officialiser l'achat des parcelles concernées dans le cadre de la succession de Madame THOUEMENT réalisée par Maître de LAMBILLY, Notaire à Belle-Isle-en-Terre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Désigne Maître Ronan de Lambilly comme notaire chargé de la rédaction de l'acte,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier

III - Complément de délégation à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération en date du 17 avril 2014, lui donnant des délégations conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « D'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas de citation à partie civile devant le Tribunal de Grande Instance de Guingamp ».

Monsieur le Maire propose d'étendre cette délégation aux citations devant le Tribunal Administratif de RENNES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation à Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- D'intenter au nom de la Commune, les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant le Tribunal Administratif de RENNES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la société VARISCAN a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Rennes, elle conteste l'arrêté municipal n° 2016-163-8.8 du 12 octobre 2016 interdisant le survol du territoire de la Commune dans le cadre de la recherche géophysique aérienne par électromagnétisme.

Les Communes de Louargat, Grâces, Bourbriac sont également concernées et ont décidé de se regrouper pour assurer leur défense et faire appel à un seul avocat.

Monsieur le Maire signale que le Tribunal Administratif se prononcera au mieux dans 30 mois. Il pense donc que VARISCAN ne pourra pas procéder au survol du territoire.

Monsieur Jean DAVID s'interroge « c'est donc suspensif ? ».

IV - Mise à disposition d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe à la Commune de Loc Envel à compter du 1^{er} mai 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Delphine LE GAC est mise à la disposition de la Commune de Loc Envel depuis le 1^{er} mai 2010, pendant une durée hebdomadaire de 7 heures pour assurer le secrétariat.

Compte tenu des besoins en mairie, Madame le Maire de Loc Envel sollicite le renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition de Madame Delphine LE GAC, Adjoint Administratif de 1^{ère} classe, de la Commune de Loc Envel à compter du 1^{er} mai 2017, pour une année
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition